



Pour une conditionnalité transitoire

Jean-Pierre Mon*

**DRAFT, SEPTEMBER 2002. NOT TO BE QUOTED
WITHOUT PERMISSION OF THE AUTHOR(S).**

*The views expressed in this paper are those of the author(s),
and do not necessarily represent the views of BIEN or BIEN-Suisse.*

* Groupe de Recherches sur l'Économie Distributive (GRED), Le Vésinet (France)

Contenu

Résumé	v
1. Une vaste nébuleuse	1
2. L'économie distributive	3
2.1 La mutation technologique informationnelle (Robin, 1997).....	3
2.2 L'abondance possible.....	5
2.3 Le revenu social.....	5
2.4 Un service social.....	6
2.5 Une autre monnaie	7
3. Une conditionnalité faible	8
3.1 Réponses à quelques objections.....	8
3.2 Le contrat civique	9
3.3 Une démocratie participative.....	11
4. Un obstacle psychologique.....	12
5. Conclusions	14
References bibliographiques.....	17

Résumé

En France, dans les milieux politiques et syndicaux, de droite comme de gauche, à l'exception, peut-être, des Verts, l'idée d'allocation universelle est généralement rejetée. En témoignent les nombreux discours que nous avons entendus au cours des dernières campagnes électorales et qui, tous, se rejoignent dans la sacralisation du travail, « seul moyen pour éradiquer la misère » !

Peut-être serait-il plus facile d'accoutumer les diverses strates de la population à la notion d'allocation universelle en l'assortissant d'une conditionnalité telle que, par exemple, l'obligation de participer pendant un temps très limité aux activités de production (au sens large).

1. Une vaste nébuleuse

Au sens large, la définition de l'allocation universelle telle qu'elle est proposée par BIEN est «un revenu accordé à tous individuellement, sans condition». À partir de cette définition, un grand nombre de propositions diverses ont vu le jour (voir, par exemple, Garantir le revenu, 1992) sous des appellations variées : revenu social garanti (RSG) sous l'impulsion d'Alexandre Marc dans les années 30, repris actuellement par Marc Heim, revenu de citoyenneté, revenu de base, revenu d'existence, revenu minimum européen, revenu européen de citoyenneté, revenu citoyen universel, revenu minimum de citoyenneté et, bien sûr, le revenu social (Duboin, 1936) que les jeunes auteurs ne semblent pas connaître.

Comment s'y retrouver, d'autant plus que certains journalistes ou même quelques économistes, (par exemple, Cohen, 2001), incluent dans le concept de revenu garanti celui d'impôt négatif ? Il est bien évident que cet impôt négatif, d'inspiration ultra-libérale, n'a rien à voir avec le concept d'allocation universelle (Heim, 2002, p. 102). Il était tout de même important de le rappeler ici.

En ce qui concerne la plupart des autres propositions d'allocation universelle, le critère essentiel permettant de distinguer celles d'inspiration "libérale", qui ne remettent pas en cause le système actuel, de celles qui conduisent à un dépassement de la condition salariale, paraît être le montant du revenu social garanti (Gorz, 1997, pp. 136 - 137). En effet, seul un revenu suffisant pour satisfaire les besoins vitaux (alimentation, logement, habillement, auxquels il faut ajouter santé, éducation, culture) rend possible une transformation profonde des rapports salariaux.

En France, la proposition de revenu garanti à laquelle les médias font quelquefois référence est le "revenu d'existence" proposé par l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence (Aire) dont le montant, actuellement évalué à environ 275 euros par mois, ne permet pas de survivre et qui donc ne peut conduire à un dépassement du salariat. Pourquoi un si faible montant ? Si l'on en croit Pierre Lavagne, un des animateurs de l'Aire, c'est parce qu'il est

« nécessaire de ne pas distribuer plus que l'on ne produit ». C'est bien évident mais cela suppose que l'on dispose pour évaluer la production d'autres indicateurs plus généraux que le PIB. Il semble en fait que le principal souci de l'Aire soit surtout « d'améliorer le fonctionnement de l'économie » (Lavagne, 1992, p. 95). Une telle position est étonnante car les analyses pertinentes des conséquences du progrès techniques et de la fin de l'ère de la rareté (Bresson, 1992, pp. 126-131) paraissaient devoir conduire l'Aire à des propositions plus radicales que la simple allocation de revenus d'appoint. En effet : « Un "revenu d'existence" très bas est, en fait, une subvention aux employeurs. Elle leur permet de se procurer un travail en dessous du salaire de subsistance. Mais ce qu'elle permet aux employeurs, elle l'impose aux employés. Faute d'être assurés d'un revenu de base suffisant, ils seront continuellement à la recherche d'une vacation, d'une "mission" d'intérim ; donc incapables d'un projet de vie multiactive. Le "revenu d'existence" permet dès lors de donner un formidable coup d'accélérateur à la déréglementation, à la précarisation, à la "flexibilisation" du rapport salarial, à son remplacement par un rapport commercial » (Gorz, 1997). C'est tout le contraire, du moins je l'espère, de l'objectif humaniste que se sont fixés les défenseurs du revenu universel.

J'ai cité dans la liste des diverses formes d'allocation universelle le revenu garanti proposé par Jacques Duboin et qui semble complètement tombé dans l'oubli. Son "programme" est pourtant, plus que jamais, d'une actualité criante, bien qu'il date du début des années 30. À cette époque « La France s'enfonce dans la dépression économique, comme le reste de la planète. En trois ans, la production a reculé de 30 % et le chômage prend des proportions dramatiques. Pour beaucoup, le système capitaliste a fait la preuve de sa nocivité. Mais par quoi le remplacer ? La proposition la plus radicale - et la plus étonnante - vient d'un ancien banquier de cinquante-quatre ans, Jacques Duboin [...] qui est loin d'être un fantaisiste marginal. Il a longtemps été député de Haute-Savoie et a même occupé le poste de sous-secrétaire d'État au Trésor » (Kapp, 1999). Ce que propose Duboin, c'est l'économie distributive, c'est à dire, en bref :

§ un revenu social attribué à chacun de sa naissance à sa mort (sa part d'héritage);

§ un service social (la participation aux tâches de production et de gestion).

La première proposition entre bien dans le cadre du concept d'allocation universelle mais la deuxième y introduit une contrainte, bien légère en réalité comme nous l'expliquerons un peu plus loin.

2. L'économie distributive

C'est d'abord la reconnaissance que chacun d'entre nous est co-héritier des fruits du travail des générations qui nous ont précédé. C'est l'économie de l'abondance, par opposition à l'économie actuelle qui reste basée sur des lois héritées d'une économie de rareté.

2.1 La mutation technologique informationnelle (Robin, 1997)

« À la veille de la Deuxième Guerre Mondiale, l'automatisation des machines énergétiques s'était répandue avec une si forte ampleur qu'un esprit averti et précurseur comme celui de Jacques Duboin pouvait prévoir "la grande relève du travail des hommes par la machine". Mais il ne pouvait imaginer qu'au milieu du 20ème siècle, les humains acquerraient la capacité de saisir, dans les occurrences de la matière dans l'espace et dans le temps, une caractéristique inédite : on débusque à côté de la masse et de l'énergie, une nouvelle grandeur physique mesurable (dénuée de sens). Établie en "bits", elle est dénommée avec maladresse : information. Elle fonctionne par des signaux, des codes, des mémoires, des langages. Des technologies inédites naissent de cette nouvelle connaissance : l'informatique, la robotique, les télécommunications informationnelles, les biotechnologies.

À l'ère énergétique se substitue alors progressivement l'ère informationnelle et à l'automatisation des outils et des machines succède une informatisation généralisée en réseaux des artefacts créés par l'homme. À côté de bien d'autres bouleversements que nous n'aborderons par ici, la logique des systèmes

économiques en place et le travail salarié lui-même voient se briser progressivement leurs mécanismes :

- § le champ économique s'étend de manière foudroyante dans l'espace et le temps, c'est la mondialisation;
- § les règles de l'échange économique traditionnel sont détruites : la commande informatisée (et/ou clonée) permet la duplication à faible coût et l'entrée dans le monde inédit de la reproductibilité semi-gratuite des biens comme des services;
- § la croissance du PIB et de l'investissement ne favorisent plus la montée de l'emploi à la grande stupéfaction des économistes orthodoxes;
- § surtout, le travail humain salarié (qui cesse d'être matériel pour devenir logiciel) est toujours de moins en moins sollicité pour produire toujours plus de richesses (biens et services).

L'économie capitaliste de marché sur laquelle est plaquée la mutation informationnelle ne fait pas bon ménage avec elle; elle révèle ainsi son incapacité naturelle à réguler l'abondance possible dans la création de richesses quantitatives et à résorber les déséquilibres produits; aussi le non-emploi, la précarité, la pauvreté se développent-ils à grande allure dans les pays développés en particulier là où l'on veut préserver la sécurité sociale et l'art de vivre acquis depuis un siècle. Et ce n'est que le début car la mutation technologique se poursuit. Partout dans le monde, un sombre avenir se dessine : la précarité de vie pour un nombre exorbitant de citoyens en contrepartie de l'enrichissement scandaleux de quelques-uns. La montée des violences de toutes sortes qui accompagnent cette situation fait craindre à juste titre une implosion générale catastrophique.

Aussi longtemps que la signification de la mutation technologique informationnelle ne sera pas acceptée par les responsables ni expliquée à l'opinion publique, l'avenir si riche pour tous qu'elle pourrait offrir, sera barré; et cela au nom de la défense d'une économie de marché incapable par nature de maîtriser

toute situation d'abondance et de répartir des richesses qui ne cessent d'augmenter avec de moins en moins de labeur humain ».

2.2 L'abondance possible

Le paragraphe qui précède devrait avoir convaincu ceux qui pourraient encore nier le remplacement de l'homme par la machine. Pour essayer maintenant de convaincre ceux qui continuent à mettre en doute l'abondance, je vais rappeler quelques chiffres. En France, entre 1850 et 1997, le nombre d'heures de travail annuel d'un salarié est passé de 5.000 à environ 1.600. Rapportée à la durée totale du temps éveillé sur l'ensemble du cycle de vie, le temps de travail qui était de 70 pour cent en 1850 ne représente plus que 14 pour cent aujourd'hui. Cette évolution est observée dans tous les pays industrialisés. Et malgré cela, de 1960 à 1990, la production mondiale par habitant, donc en dépit de la croissance démographique, a été multipliée par 2,5. En France, en 10 ans, le PIB s'est accru de 1.350 milliards de francs, soit en moyenne, de 30,5 euros par personne et par mois. Aux États-Unis, il a augmenté en 20 ans de 2.000 milliards de dollars, soit de 75 pour cent. Rappelons aussi qu'en 30 ans, la production alimentaire mondiale est passée de 2.300 kilocalories quotidiennes par individu à 2.700, soit respectivement de 90 pour cent à 109 pour cent des besoins fondamentaux, et ces résultats ont été obtenus avec un nombre d'agriculteurs de plus en plus réduit.

2.3 Le revenu social

Puisque la richesse augmente alors que le travail de production diminue il faut se donner les moyens d'assurer le partage équitable des richesses produites. C'est ce que réalise l'économie distributive en attribuant un "revenu social" à chacun, de sa naissance à sa mort. C'est sa part d'héritage ! « La communauté doit donc faire vivre tous ses membres puisque, grâce à eux, elle en a définitivement les moyens. Son rôle n'est pas et n'a jamais pu être de leur procurer du travail (entreprise chimérique même dans l'ère de la rareté), mais de procurer des produits. Ainsi le droit aux produits et aux services découle uniquement du fait que l'on appartient à la race humaine. C'est l'imprescriptible droit à la vie que l'homme possède à l'état sauvage et auquel il ne peut renoncer si le hasard de la

naissance l'introduit dans une société modernement équipée. Le droit aux produits et aux services doit-il être égal pour tous ? On répondra affirmativement puisque le labeur humain, conjugué aujourd'hui avec l'outillage dont on dispose, fournit un rendement qui n'est plus proportionnel au labeur. Comment, dans ces conditions, discriminer la part qui revient à chacun ? Certes, je conviens que cette prétention apparaît exorbitante à première vue car elle heurte brutalement les usages, les préjugés et, disons le mot, les préventions. Empressons-nous de dire que l'égalité économique absolue de tous n'est pas indispensable à l'économie de l'abondance. Il est possible de prévoir, surtout dans les débuts, tel ou tel mode de distribution avantageant par exemple l'ancienneté, les aptitudes, la responsabilité, la collaboration intellectuelle. En fait, je ne vois pas le critérium dont on pourra se servir, car l'idée d'abondance hurle d'être accouplée à celle d'une distribution variant avec les individus, l'abondance excluant la nécessité de faire des portions » (Duboin J., 1936, p.233).

2.4 Un service social

Puisque nous sommes tous cohéritiers d'un patrimoine mondial qu'il s'agit d'améliorer autant que possible et de transmettre aux générations futures après en avoir partagé équitablement l'usufruit, nous devons participer à la vie de la société dans la mesure de nos moyens respectifs et selon les besoins de cette société. « Tout homme doit un certain labeur pour avoir droit, non pas à sa place au soleil, mais à sa part dans le surplus social que crée la communauté dont il fait partie. Je dis tout homme, sans exception, comme aujourd'hui tout homme bénéficie de l'organisation de la défense nationale, même s'il fit un soldat déplorable pendant son service militaire. L'idée de récompenser le labeur fait encore partie de l'ère de la rareté. Tout ce que la société peut exiger de ses membres, c'est l'effort, quelle que soit son efficacité puisque celle-ci dépend de circonstances étrangères à la volonté humaine. Pourquoi le fait d'être plus intelligent ou plus vigoureux créerait-il un titre à une rémunération plus élevée ? Si le travail du bœuf est plus considérable que celui de l'âne, récompensez-vous le bœuf et punissez-vous l'âne ? La justice sociale est un bienfait qu'apporte l'ère de l'abondance. L'effort seul est réclamé, dans la mesure des aptitudes, alors que le résultat dépend des facultés de chacun » (Duboin J., 1936, p.234).

2.5 Une autre monnaie

À cette nouvelle économie qui n'est plus basée sur l'échange, il faut une nouvelle monnaie qui se substitue à la monnaie actuelle. C'est la monnaie distributive gagée sur les richesses produites, proportionnellement à leur valeur écologique. C'est une monnaie de consommation qui, par essence, ne peut pas rapporter d'intérêt, et qui s'annule quand elle a servi à faire passer un bien ou un service du producteur au consommateur (comme un ticket de métro ou un billet de chemin de fer). Elle n'est donc qu'un pouvoir d'achat et son nom vient de ce que c'est là sa seule fonction.

Il n'y a aucun obstacle technique à la mise en place de la monnaie distributive : Le montant de la masse monétaire émise pendant une période donnée est égal au prix total des biens mis à la vente. Ainsi, à toute nouvelle production correspond l'émission d'une nouvelle quantité de monnaie. Tous les citoyens ont un compte individuel qui est périodiquement réapprovisionné. Ces comptes sont débités à chaque achat, la somme correspondante étant annulée. Il suffit pour cela qu'un organisme public soit seul habilité à alimenter chacun des comptes personnels. La plupart des commerçants sont déjà équipés de machines qui débitent les comptes en lisant une carte à puce. Certains, en France, sont même équipés de nouvelles machines permettant de traiter des achats de très faible valeur (pain, journaux, ...) dans le cadre de l'expérimentation actuellement en cours de ce que l'on appelle le "porte-monnaie électronique".

D'autre part, les processus de création monétaire et d'annulation de crédit sont des opérations classiques; les banques les pratiquent tous les jours : elles ouvrent un crédit par un simple jeu d'écriture, c'est-à-dire qu'elles enregistrent dans un ordinateur le montant des sommes "prêtées" et elles annulent les crédits correspondant, lorsque leurs clients les remboursent, par un autre jeu d'écriture comptable (en tapant un signe — sur leur clavier d'ordinateur). La différence est que dans le système actuel ces moyens sont le privilège des banques, qui créent la monnaie selon leurs propres critères et en tirent au passage un intérêt, sous forme d'un pourcentage; alors qu'en économie distributive, ce sont des organismes publics qui en assument la responsabilité, en exécutant des décisions prises

démocratiquement en prenant en compte des critères autres que financiers. En outre, ils ne prélèvent aucun intérêt.

3. Une conditionnalité faible

L'exigence d'un service social en économie distributive est-elle incompatible avec la notion d'allocation universelle ? Écoutons d'abord la réponse de Jacques Duboin aux objections que soulève le service social, en gardant à l'esprit le fait que, né au XIX^{ème} siècle, il a connu deux guerres mondiales, et n'a entendu que les balbutiements de l'Europe unie que nous connaissons.

3.1 Réponses à quelques objections

« Le militaire sert son pays lorsqu'il consent à apprendre le métier des armes ou à tenir garnison. Pourquoi le civil n'accepterait-il pas, lui aussi, de servir l'intérêt collectif, étant entendu que ce dernier prend à sa charge tous les intérêts particuliers ? Servir ! Oh, pas à la manière de l'exploiteur qui, ayant réussi à accaparer quelque produit afin d'en avoir le monopole, crie très fort qu'il sert la communauté alors qu'en réalité il ne sert que son intérêt particulier. Mais servir dans le sens noble du mot, servir l'intérêt général devenu le but de l'action individuelle, servir l'intérêt social, celui de tous les hommes ! On servait bien l'intérêt de son pays pendant la guerre, on ne pourrait pas le servir pendant la paix ? On est cependant unanime à admirer, à chaque page de l'histoire, quelques grands commis qui servirent avec passion l'intérêt de leur pays. Leur désintéressement nous frappe et nous nous inclinons devant toute leur vie consacrée au bien public. N'oublions pas, dans notre émotion, que les intérêts matériels du grand commis étaient parfaitement assurés » (Duboin J., 1936, p.237). Au reproche souvent formulé de perte de liberté, il répond : « Aliénation de la liberté ? Sous prétexte qu'on accomplira, pendant un petit nombre d'années, un service social qui libérera toute l'existence de l'ensemble des soucis d'ordre matériel et garantira la sécurité pour votre avenir et celui de vos enfants ? Mais c'est à ce moment-là que l'homme sera libre, pour la première fois peut-être dans

l'histoire de l'humanité. Prétendrait-on être libre aujourd'hui ? Chacun dépend de quelqu'un. On appellerait libres des esclaves de la faim ? du hasard ? de l'ignorance ? Comment peut se croire libre celui qui vit dans l'affreuse angoisse de ne pouvoir, demain, subvenir à la subsistance des siens ? Il est libre de quoi ? De sombrer dans le vice ou l'immoralité, ou de s'abandonner au désespoir, ou de se jeter entre les bras du premier hâbleur qui se prétend le Messie ! Voilà le genre de liberté qu'on nous demande de chérir, avec de grands mots parfaitement vides de sens pour la majorité des hommes » (Duboin, 1936, p.238).

Depuis que Jacques Duboin a formulé ces propositions, dans les années 30 rappelons-le, de nouvelles exigences sont apparues : d'une part, la centralisation des décisions a montré ses limites, notamment avec l'expérience soviétique, d'autre part le développement de "bulles" spéculatives a mis en évidence l'impuissance des gouvernements, aussi démocratiques soient-ils, à régler la finance internationale. Enfin la mondialisation a, en réaction, révélé les aspirations au développement d'économies locales, à échelle plus humaine. Tout cela a fait naître, ou mis en évidence, le besoin d'étendre la démocratie à l'économie. D'où l'introduction dans l'économie distributive de l'idée de "contrat civique" (Duboin M.L., 1992).

3.2 Le contrat civique

La répartition du pouvoir d'achat disponible est fondamentalement un problème politique essentiel. Aujourd'hui, cette répartition résulte de la loi du plus fort, ou du plus riche. Inversement, on pourrait décider qu'il est également réparti entre tous les citoyens, ce serait alors l'égalité économique proposée par J. Duboin. Mais les populations ne sont peut-être pas encore faites à cette idée d'égalité des droits économiques. En attendant, on peut sans doute la faire progresser dans les esprits à l'aide des contrats civiques. En bref, ce sont des contrats personnalisés, de durée déterminée, renouvelables éventuellement, conclus entre l'entité territoriale adaptée et un individu qui s'engage à réaliser un projet d'intérêt collectif pour lequel il s'estime compétent. Outre le revenu social qui lui est alloué à vie, le contrat lui assure les moyens nécessaires à la réalisation de son projet. On voit ainsi que le contrat permet de résoudre les problèmes de la

distribution des revenus et de la participation à la production (au sens large). La complexité du monde moderne implique que ces problèmes soient traités à des niveaux différents selon la nature des productions considérées. C'est l'application du principe de subsidiarité que l'on trouve dans le traité de Maastricht. On pourra donc avoir des contrats civiques municipaux, départementaux, régionaux, nationaux, ...

On voit aussi que l'instauration de ces contrats met fin au salariat, c'est-à-dire à l'échange d'un travail contre un pouvoir d'achat. Un tel échange n'a plus guère de sens aujourd'hui non seulement parce que, au niveau de la production, la part du travail humain a beaucoup diminué mais aussi parce que dans la réalisation de la production la part de chacun devient de plus en plus floue : l'essentiel se fait en amont, ce n'est plus le travail présent qui compte, c'est celui de la conception, de l'information, de l'organisation. Or, ces nouvelles méthodes de production sont le fruit d'un progrès général anonyme et commun. Comment, dans ces conditions, prétendre évaluer la part de chacun dans une production devenue aussi collective ? Enfin et surtout, les contrats civiques permettent de reconnaître et même de stimuler toute activité utile qui ne rentre pas dans le champ de celles qui sont qualifiées de rentables.

Sans entrer plus avant dans les détails, on comprend vite que ce nouveau type de "contrat social" va donner à chacun la possibilité d'organiser lui-même sa vie (et c'est essentiel pour qu'il puisse s'épanouir et développer le meilleur de lui-même : en choisissant ses activités, il va choisir aussi son mode de vie pour les exercer dans les meilleures conditions).

Mais, bien entendu, le fait que nous vivions en société implique des lois et certaines contraintes. La première de celles-ci découle de la nécessité d'assurer la continuité de la production, en l'organisant en fonction des besoins. Il faut pour cela qu'il y ait constamment un minimum de personnes qui consacrent au moins une partie de leur temps à la production des biens et des services nécessaires au fonctionnement de la société. Cette production sera réalisée en utilisant, bien entendu, les techniques les plus perfectionnées, les moins polluantes, les plus respectueuses de l'environnement. Ainsi le progrès technique diminuera-t-il le

temps “aliéné”, durée du “service social” imaginé par J. Duboin, auquel il faudra imposer à chacun de consacrer au cours de sa vie un minimum de temps, mesuré par exemple en nombre total de jours ou d’heures, ce temps pouvant d’ailleurs varier avec le type d’activité choisi.

Ainsi donc, en économie distributive, la gestion de la production de biens et de services et la gestion de l’activité des personnes sont coordonnées, au niveau de décision le mieux adapté, par une même institution, que l’on pourrait appeler le Conseil Économique et Social (CES) formé d’élus, d’experts et de tous les citoyens qui le souhaitent.

Notons que des ébauches de ces CES existent déjà dans des villes de plusieurs pays, le cas le plus médiatisé étant celui de Porto Alegre, au Brésil, où le conseil municipal invite deux fois l’an la population à venir débattre des choix budgétaires à effectuer.

3.3 Une démocratie participative

Le contrat civique est la clé de la démocratie en économie, puisqu’il permet de concilier l’individualisme et la responsabilité de chacun envers la prospérité de l’ensemble de la société. Il n’y a plus de course vers une croissance mythique, mais la recherche permanente d’un optimum respectueux des grands équilibres écologiques et environnementaux.

Contrairement, peut-être, aux apparences, l’économie distributive ne supprime pas le marché, mais, bien au contraire, elle le remet à sa place, à l’échelle humaine, individuelle même, au niveau des contrats. Elle lui rend son rôle essentiel qui est de confronter les besoins des uns avec ceux des autres, les souhaits et les moyens de les satisfaire.

En outre, la participation des “citoyens” aux débats entourant l’examen des contrats au sein des CES assure leur information, développe leur initiative et favorise la créativité.

Bref, c’est, en parallèle avec la démocratie représentative, une démocratie participative qui se met en place.

4. Un obstacle psychologique

Outre son montant qui, comme nous l'avons vu plus haut, doit être suffisamment élevé pour satisfaire les besoins essentiels, l'instauration de l'allocation universelle se heurte de front au mythe du "travail", beaucoup plus qu'à celui de son incondtionnalité. Le travail, c'est en effet le cheval de bataille favori des détracteurs du revenu universel, comme en témoignent, par exemple, les interventions de J.M. Harribey ou de Liêm Hoang-Ngôc lors du débat organisé en janvier dernier au siège du parti communiste Français. C'est même devenu « la pensée unique de gauche » (Lazzarato, 2002, p.16). J'ajouterai que la sacralisation du travail, c'est aussi la pensée unique de la droite : « Il faut remettre la France au travail » a-t-on souvent entendu lors des récentes campagnes électorales, à propos des 35 heures ! Gauche, droite réunies, sur fond d'« éthique protestante » et de règle de Saint Benoît (Himanen, 2001), en remontant au fonds religieux, pour la « France d'en bas », selon l'expression à la mode, le travail demeure une valeur essentielle. Témoins ces quelques citations relevées récemment dans la presse : « Toute personne qui travaille, de n'importe quelle race, mérite le respect. D'ailleurs, Le Pen n'est pas contre les émigrés qui travaillent et qui sont honnêtes mais contre ceux qui vivent sur le dos de la société... » (une habitante de la banlieue parisienne qui a voté Le Pen) ; « dans les anciennes régions minières du Nord, dans la vallée de la Meuse de tradition ouvrière, les 35 heures – notamment – ont brouillé les repères d'une population qui a construit sa vie sur les valeurs du travail et de la belle ouvrage. Ces gens portent un jugement moral très négatif sur une société qui valorise à leurs yeux ceux qui travaillent moins qu'hier et gagnent plus qu'eux » (Jean-Claude Etienne, président RPR de la région Champagne-Ardennes) ; « tout porte à croire cependant qu'aujourd'hui comme hier, au delà des évolutions sociales et des adaptations qu'elles commandent, la gauche ne peut être majoritaire qu'en rassemblant de larges parts des diverses catégories "populaires" et de certaines fractions des élites intellectuelles et économiques, sur la base d'une vision du monde qui place le travail comme principale source de dignité » (Paul Bacot, professeur de sciences politiques à l'Institut d'études politiques de Lyon)... D'autre part, un sondage effectué les 8 et 9 mars 2002 par l'Institut Louis Harris montrait que 49 pour cent des Français voulaient travailler

plus pour gagner plus et que, parmi eux, 29 pour cent seraient prêts à passer jusqu'à 50 heures par semaine à leur travail. Ces exemples ne concernent que la France mais je crains qu'on retrouve les mêmes sentiments dans le reste de l'Union européenne.

En outre, il faut porter au compte des résistances au changement une autre donnée centrale : la peur panique de la majorité des citoyens envers une vie privée des repères fournis par l'existence du travail salarié.

Nous l'avons dit, les trois siècles qui précèdent ont axé sur le travail salarié le cœur du "lien social" : c'est en fonction d'un travail dans un emploi rémunéré que se dispense l'éducation dans la jeunesse : c'est lui qui par la graduation des revenus détermine les niveaux sociaux de la vie active; c'est lui qui permet le financement de la retraite dans la dernière partie de la vie.

Si d'autres modes de répartition des richesses, assurant à chacun la disposition des richesses matérielles nécessaires à une vie confortable, se dessinaient, une interrogation ne manque toutefois pas de surgir : qu'allons-nous faire de notre vie ?

« La lutte pour la subsistance nous paraît comme ayant toujours été jusqu'ici le problème primordial et le plus pressant de l'espèce humaine. Si le problème économique est résolu, l'humanité se trouvera donc privée de sa finalité traditionnelle... Pour la première fois depuis sa création, l'homme fera face à son véritable problème : comment employer la liberté arrachée aux contraintes économiques ? » (Keynes, 1930).

Nous y sommes. Et c'est une grande peur qui surgit. Notre éducation, notre culture, ne nous ont pas préparés à une vie dans laquelle les activités collectives de production de biens matériels et de services ne seraient pas la partie centrale de nos actions; nous n'avons pas appris à considérer le temps libre comme un bien en soi.

Keynes là encore le pressentait : « pendant longtemps encore, le vieil Adam sera si fort en nous que chaque personne aura besoin d'effectuer un travail afin de

lui donner satisfaction. Trois heures de travail par jour par roulement ou une semaine de quinze heures peuvent ajourner le problème pour un bon moment ! »

5. Conclusions

La mise en place d'un revenu accordé à tous individuellement, sans condition est confrontée, nous l'avons vu à deux obstacles majeurs :

§ son montant qui doit être suffisant pour satisfaire les besoins vitaux (alimentation, logement, habillement, auxquels il faut ajouter santé, éducation, culture) et par là même rendre possible une transformation profonde des rapports salariaux ;

§ le mythe du travail profondément ancré dans les esprits.

Le premier pose la question du financement de l'allocation universelle, le second celle de l'occupation du temps libéré.

Dans le système économique actuel, le financement envisagé ne peut être que redistributif, ce qui en restreint *ipso facto* le montant. Une solution, à titre transitoire, pourrait être un financement à l'aide d'une monnaie parallèle, émise par les États ou les régions et matérialisée par une carte à puce attribuée à tous les résidents.

Toujours à titre transitoire, "l'inconditionnalité" du revenu garanti pourrait être en quelque sorte relaxée, par l'instauration d'un "service social" au sens de Duboin, de façon à faire graduellement évoluer les mentalités en ce qui concerne le travail. La mise en place d'une démocratie participative décentralisée pourrait aussi y contribuer efficacement.

La mutation technologique informationnelle nous contraint dès aujourd'hui à nous poser la question : «quoi faire de notre temps libéré ?». Le plus difficile, c'est la transition : le passage d'une économie de marché à une économie plurielle avec marché et monnaies plurielles, la structuration d'un tiers-secteur "quaternaire", la répartition d'un revenu "suffisant" pour tous...

Mais c'est avant tout l'obligation de transformer nos mentalités et nos finalités qui nous interpelle et qui entretient une angoisse sous-jacente.

Une vie axée sur le mieux être, la créativité permanente personnelle et collective, un autre art de vivre maîtrisant mieux le temps, le développement de la connaissance (non seulement scientifique, mais aussi artistique, symbolique...), l'enrichissement de nos rapports aux autres et à la nature, ouvriraient pourtant la porte à des modes de vie et à des pratiques sociales innovants et fructueux. Dans de multiples domaines : l'éducation, l'art, le sport, la connaissance du monde, la pratique de la santé, et surtout la créativité, dans des rapports renouvelés avec la matière et la nature, des chemins inédits d'enrichissement sont à notre portée. Mais il faut faire le saut dans cet inconnu et préparer les esprits des enfants à de telles activités humaines. Les actions humaines sont multiples, car elles répondent à des "besoins" différents. On peut, à la suite d'Hannah Arendt et Dominique Méda, distinguer quatre types d'activités non réductibles les unes aux autres :

- § activités individuelles de culture, celles de connaissance, de formation, d'éducation, d'approfondissement de soi, de contemplation...;
- § activités individuelles familiales, amicales, amoureuses...;
- § activités collectives relationnelles au sens large, avec au premier plan les activités de participation à la vie de la société, à ses débats, à ses actions;
- § et enfin, activités collectives de production de biens matériels et de services qui jusqu'à présent étaient effectivement au centre de la majeure partie des préoccupations du plus grand nombre.

Cette "multiactivité" doit aujourd'hui être rendue possible par une "politique de civilisation". La transition sera longue comme toujours lorsqu'un véritable "changement d'ère" se produit ; mais il est inéluctable de l'envisager pour un enrichissement de la vie humaine.

Il devient urgent d'imaginer les étapes nécessaires au passage entre notre société productiviste de l'avoir, gaspilleuse du temps réfléchi et des rapports conviviaux, et la société planétaire en accouchement d'un autre modèle de développement et de conditions de créativité pour chacun et pour tous. Nous pourrions enfin fournir du "sens" à nos actions et à nos vies.

References bibliographiques

- BRESSON, Y., 1992. “ Le cœur de l'accord” in *Garantir le revenu, Transversales Science Culture*, doc. N°3, mai 1992.
- COHEN, D. 2001. “Impôt négatif : le mot et la chose”, in *Le Monde*, 6 février 2001.
- DUBOIN, J., 1936. *Libération* (Grasset).
- DUBOIN, M.L.1992. “Mesures de transition” in *La Grande Relève*, janvier 1992.
- GORZ, A. 1997. *Misères du présent, Richesse du possible* (Galilée, Débats).
- HEIM, M.2002. “Trêve de confusion” in *Multitudes*, n°8, pp.101-113, mars-avril 2002.
- HIMANEN P. 2001. L'Éthique hacker (Exils).
- Garantir le revenu, *Transversales Science Culture*, doc. N°3, mai 1992.
- KAPP, B. “Jacques Duboin, le dernier des utopistes”, in *Le Monde, Histoire Économique*, 22 juin 1999.
- KEYNES,J.M. 1930. *Essais sur la monnaie*.
- LAVAGNE, P. “Revenu d'existence : une solution à la crise agricole”, in *Garantir le revenu, Transversales Science Culture*, doc. N°3, pp 95- 109, mai 1992.
- LAZZARATO, M. “Garantir le revenu : une politique pour les multitudes” in *Multitudes*, n°8, pp.15-23, mars-avril 2002.
- ROBIN J. “Travail salarié : deux données centrales” in *La Fin de quel Travail ? La Grande Relève*, n° 972, décembre 1997.